

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 34 (1987)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

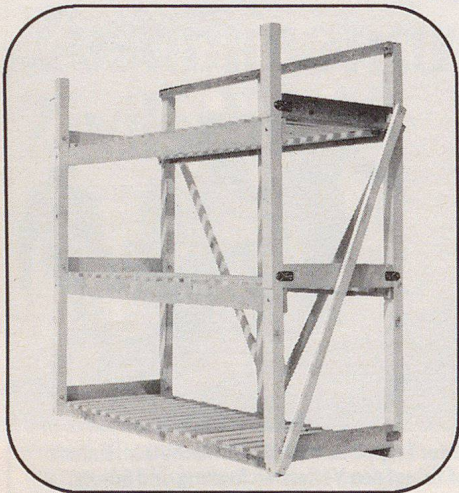
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

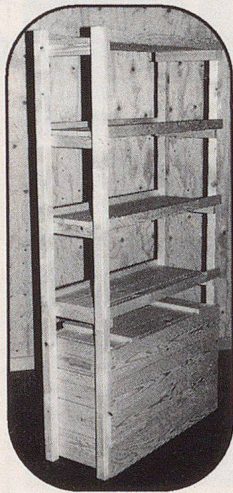
Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

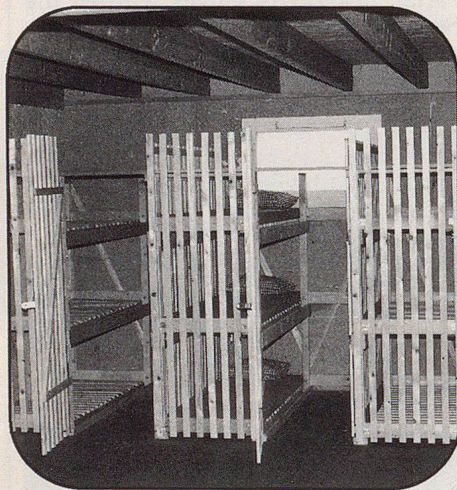
Das schockgeprüfte Schutzraumsystem aus Holz !



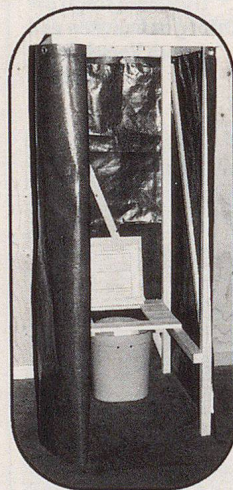
Schutzraumliege BK 86



Regal BK 86



Kellerverschläge aus Schutzraumliegen BK 86



Toilette BK 86

Wenn Sie unser **schockgeprüftes Schutzraumsystem** interessiert, rufen Sie uns einfach an, oder benutzen Sie den untenstehenden Talon.



Arnold Blum AG
3145 Niederscherli
Telefon 031 84 11 33

Kistag

Kistenfabrik Schüpheim AG
6170 Schüpheim
Telefon 041 76 23 76

Name _____

Strasse _____

PLZ / Ort _____

Gestell / Hurde = Schutzraumliege TG 80

Jede in Friedenszeiten beschaffte und erstellte Schutzraum-Einrichtung erhöht die Wirksamkeit des Zivilschutzes im Ernstfall !

Die schockgeprüfte **Schutzraumliege TG 80** stimmt in den Grundzügen mit der stapelbaren BZS-Liege aus Holz (Einsatzunterlage 1322.00/3, vom März 1983) überein. Darüber hinaus ist die **Schutzraumliege TG 80** leichter montierbar und demontierbar. Sie eignet sich deshalb speziell auch als **Gestell oder Hurde** für die friedensmässige Nutzung des Schutzraum-Kellers.

Wir erstellen Ihnen die kompletten



Stücklisten

Wir liefern Ihnen den



Beschlagesatz

Neu!

Schutzraumliegen TG 80 für öffentliche Schutzräume mit Bundesbeitrag

**Metallwarenfabrik
Nägeli AG
CH-8594 Güttingen**

Telefon 072 65 11 11 Telex 882 218



Stanzteile
Werkzeuge

Kleinapparatebau
Stahlkugeln

Baum-, Reb- und
Gartenscheren

MISTRAL

**Luftentfeuchter
Mistral schützt Produkte und
Einrichtungen**

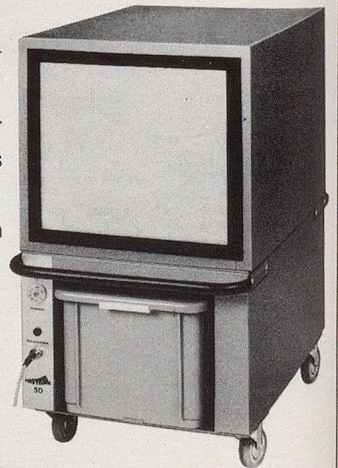
Wollen Sie im Keller, in der Werkstatt, im Archiv oder in einem Lager Erzeugnisse vor Feuchtigkeit schützen, so hilft Mistral. Der Luftentfeuchter Mistral erzeugt an jedem Ort ein ideales Klima und bewahrt vor Feuchtigkeitsschäden.

Mistral Luftentfeuchter gibt es in verschiedenen Grössen und Leistungsstärken. Sie sind zuverlässig, wartungsfrei und solide.

Herstellung in der Schweiz.

Bitte verlangen Sie mehr Information bei.

Roth-Kippe AG
Gutstrasse 12, 8055 Zürich
Tel. 01 461 11 55



roth-kippe ag

Roth-Kippe stellt auch Wäschetrockner, Heizgeräte, Luftbefeuchter und Luftreiniger her.

Bern

Assemblée constitutive du syndicat de communes du centre régional d'instruction de protection civile de Tramelan

Vendredi 30 janvier 1987, en présence de 37 délégués représentant 26 communes sur les 28 ayant adhéré au syndicat, James Choffat, maire de Tramelan, a ouvert la séance constitutive du syndicat de communes du centre régional d'instruction de protection civile de Tramelan.

James Choffat salua plus particulièrement Marcel Monnier, préfet, Franz Reist, chef de l'Office cantonal accompagné de Philippe Monnin et Michel Juillerat, ainsi que les délégués présents. Le maire de Tramelan traça brièvement l'historique de la création du syndicat et donna ensuite la parole à Franz Reist, chef de l'Office cantonal qui, dans un premier temps, apporta les salutations de Peter Schmid, conseiller d'Etat. Puis Franz Reist dit sa satisfaction de voir la constitution d'un syndicat pour le centre de Tramelan, qui, ainsi, adopte la même structure que les autres centres du canton. Enfin l'orateur remercia le Conseil municipal et le chef local pour l'activité positive qu'ils ont déployée lors de la création du syndicat.

Philippe Monnin, également de l'Office cantonal PCI, souligna à son tour l'importance d'un syndicat dans l'amélioration de la qualité de l'instruction. Abordant la demande faite par Saint-Imier de taxer la commune siège du syndicat, Philippe Monnin rappela que les autres centres ne connaissent

pas cette pratique car les recettes fiscales et autres sont très faibles pour la commune siège.

André Grüter, secrétaire pour la création du syndicat, en rappela les bases légales et sa structure. Egalement tout au long des débats, il présenta pour chaque point de l'ordre du jour les informations techniques.

Après avoir nommé deux scrutateurs, l'assemblée procéda à l'élection de son président, en l'occurrence Urs Schnyder, conseiller municipal de Bévillard. Urs Schnyder, après avoir remercié les délégués de leur confiance, présida à son tour à l'élection du vice-président, soit Jean Muriset, chef local de Courtelary.

La commission de gestion fut également nommée et, sur proposition du groupe de travail, deux sièges furent réservés en vue d'une éventuelle adhésion de Moutier et Saint-Imier. En outre, une répartition fut faite entre les districts et également entre les grandes et petites communes. Pour quatre ans, la commission de gestion se présente comme suit:

Président:
André Grüter, Tramelan

Vice-président:
Alain Liechti, Court

Membres:
Frédy Wisler, Malleray; Albert Bandelier, Sornetan; Yvan Paroz, Péry; Sylvain Grosjean, Orvin; Frédy Buchs, Prêles

Le poste de secrétaire sera attribué ultérieurement. Paulette Saunier de Nods et Renée Saunier de Loveresse furent nommées vérificatrices des comptes alors que Claude Ducommun de Péry fonctionnera comme remplaçant.

L'assemblée des délégués étant compétente pour la création de postes permanents, ce fut sans discussion que les postes d'administrateur et de chef du matériel furent créés. Il ne s'agit pas de nouvelles places de travail mais de la confirmation de postes existants avant la constitution du syndicat. Cependant, l'ancien administrateur, E. Gosteli, ayant quitté ses fonctions, la place a été remise au concours et la commission de gestion procédera dans les semaines à venir à la nomination. Le budget 1987 ne fit pas l'objet d'une discussion. Commenté par André Grüter, ce budget présente des charges pour Fr. 429 500.- dont Fr. 148 560.- seront à répartir entre les membres et utilisateurs du centre d'instruction. Ce budget approuvé, les frais d'administration à payer par les communes membres pour 1987 furent également acceptés par les délégués à raison d'un montant de Fr. 3.- par habitant. Egalement liée au budget, la location annuelle pour les communes non membres fit l'objet d'une courte discussion. En effet, le groupe de travail qui avait préparé cette assemblée constitutive proposait un montant de Fr. 43.- par jour alors que les délégués proposèrent de le monter à Fr. 50.- par jour. Finalement, au vote, la proposition de Fr.

50.- par homme et par jour fut acceptée.

Marcel Weber, conseiller municipal de Tramelan, rappela les études faites pour déterminer la valeur locative des installations et bâtiments utilisés pour le centre d'instruction. Marcel Weber souligna que les autorités de Tramelan, favorables au syndicat, ont proposé un montant forfaitaire inférieur aux estimations des experts et dans ce montant forfaitaire fixé à Fr. 48 000.- figurent l'entretien, le chauffage, l'électricité et l'eau du bâtiment du Pont 20. Sans opposition les délégués ratifièrent ce contrat de location.

Par le fait qu'il s'agissait d'une séance constitutive, les indemnités et jetons de présence de la commission de gestion et des délégués furent fixés. A l'assemblée des délégués, seul le président reçoit un jeton de présence de Fr. 20.-, les délégués étant indemnisés par leur commune.

Pour les membres de la commission de gestion, un jeton de présence de Fr. 20.- est également fixé ainsi que les indemnités de déplacement selon le tarif cantonal et le président, le secrétaire de la commission, recevront Fr. 15.- à l'heure pour les travaux administratifs.

Avant de clore l'assemblée, les délégués fixèrent la prochaine séance au 2 octobre 1987 et le président, Urs Schnyder, remercia les participants pour l'intérêt témoigné durant toute la séance. Après cette première séance, les Autorités se firent un plaisir d'offrir le verre de l'amitié aux délégués et invités.

**...ZS-Schirme,
ZS-Gläser, ZS-?
ZS-?, ZS-?:**

alles bestellt und im Kommen
Siehe Nr. 6/87 und 7-8/87

NEUKOM 

**Mobilier pour
centres de
protection civile**

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hirwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 01